

**Nombre de membres****Séance du 17 février 2017****en exercice:** 11

L'an deux mille dix-sept et le dix-sept février l'assemblée régulièrement convoquée le 17 février 2017, s'est réunie sous la présidence de

**Présents :** 9**Sont présents:** Jean-Luc BROUSSAL, André CASTANIER, Olivier MOLENAT, Odile DEVEZ, Joël TERRIER, Nicole REY, Philippe VIGNAL, Monique SANCHEZ, Audrey SIBOT**Votants:** 9**Représentés:****Excuses:** Claude TEIL**Absents:** Jérôme HERCOUET**Secrétaire de séance:** André CASTANIER**Objet: Vente Le Théron : choix procédure - 2017\_07**

Monsieur le maire expose qu'il serait souhaitable de mettre en vente les biens situés au Théron (ancien restaurant) et fait part au conseil des réponses d'agences immobilières et notaires contactés afin de mener à bien cette opération.

Après délibération, le conseil municipal décide de :

- confier la procédure de mise en vente à l'Etude MOREL, Notaire à Figeac
- proposer à la vente ce bien pour un montant de 95000 €
- faire le choix du mandat de vente non exclusif pour une durée de 3 ou 6 mois.
- Autoriser le maire à signer tous documents découlant de cette décision

**Objet: Vote du compte administratif - commune - 2017\_01**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CASTANIER André délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		126 123.10	58 170.47		58 170.47	126 123.10
Opérations de l'exercice	207 120.39	298 253.78	218 606.92	180 509.27	425 727.31	478 763.05
<b>TOTAUX</b>	<b>207 120.39</b>	<b>424 376.88</b>	<b>276 777.39</b>	<b>180 509.27</b>	<b>483 897.78</b>	<b>604 886.15</b>
Résultat de clôture		217 256.49	96 268.12			120 988.37
				Restes à réaliser	3 451.42	
				Besoin/excédent de financement Total		117 536.95
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		125 431.10

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

99 719.54	au compte 1068 (recette d'investissement)
117 536.95	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

## **Objet: Vote du compte administratif -assainissement - 2017 02**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CASTANIER André délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		136.99		13 293.45		13 430.44
Opérations de l'exercice	5 709.16	10 012.56	1 143.00	3 453.75	6 852.16	13 466.31
<b>TOTAUX</b>	<b>5 709.16</b>	<b>10 149.55</b>	<b>1 143.00</b>	<b>16 747.20</b>	<b>6 852.16</b>	<b>26 896.75</b>
Résultat de clôture		4 440.39		15 604.20		20 044.59
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement		20 044.59
				Pour mémoire : virement à la s		8 900.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'inve
4 440.39	au compte 002 (excédent de fon

## **Objet: Natura 2000 : animation et Mise en oeuvre document d'objectif 2017/2019 - 2017 05**

Monsieur le maire rappelle au conseil la délibération en date du 13 octobre 2016 acceptant le principe de renouvellement de la collectivité en tant que structure porteuse dans le cadre "Natura 2000" du site "des côteaux calcaires de St santin de Maurs et de Montmurat, vallées et côteaux thermophiles de la région de Maurs".

Il expose qu'il est maintenant nécessaire de choisir un prestataire de service devant mettre en oeuvre le document d'objectif pour les années 2017 à 2019 et donne le résultat de la consultation d'appels d'offres : 3 organismes ayant été sollicités ( CEN, Chambre d'Agriculture et CPIE Haute Auvergne) .

La commission d'appel d'offres réunie le 13.01.2017 a procédé à l'étude des propositions réceptionnées . Sur trois organismes contactés , seul le CPIE a emis une proposition d' un montant de 32 660 € HT soit 39 192 € TTC qui se décompose ainsi :

\* pour 2017 : 9060 € HT ( 10872 € TTC)

\* pour 2018 : 11940 € HT ( 14 328 € TTC)

\* pour 2019 : 11660 € HT ( 13992 € TTC)

La commission a donc retenu la proposition du CPIE ci dessus

Après délibération, le conseil municipal décide :

- d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres et de confier au CPIE de Haute Auvergne la mission de mise en oeuvre du document d'objectifs Natura 2000 au titre de la directive "Habitats" pour le site " Vallées et côteaux thermophiles de la région de Maurs "pour la somme de 32 660 € HT ( 39 192 € TTC) pour la période 2017-2019.

- d'autoriser le maire à signer le marché avec le CPIE.

**Objet: acquisition terrain Gazal au bourg - 2017 03**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le terrain situé face au terrain de sports, est mise en vente par Mr Gazal Laurent, son propriétaire au prix de 4000 €.

Il expose que, sur ce terrain, compte tenu de sa situation de proximité avec la salle polyvalente et le terrain de sports, pourrait être envisagé un parking destiné à recevoir les véhicules lors des diverses manifestations.

En effet le stationnement de ceux-ci le long de la voie représente un certain danger pour les usagers (largeur de la voie insuffisante).

Après délibération le conseil municipal :

- Emet un avis favorable au projet d'acquisition des parcelles cadastrées A983 et A 570 d'une surface totale de 1669 M<sup>2</sup> appartenant à Mr et MMe Gazal Laurent
- Accepte la proposition de Monsieur GAZAL à hauteur de 4000 €
- Dit que les frais d'acte seront à la charge de la collectivité
- Autorise monsieur le maire à signer tous documents découlant de cette décision

**INFOS DIVERSES :**

\* Travaux : Salle des fêtes : En attente de l'estimation du projet de l'architecte concernant l'agrandissement.

Subventions sollicitées : Etat : 89040 €

Région : 54 540 €

Subventions accordées : Département : 17500 €

Réserve parlementaire : 10 000 €

Voirie 2017 : Latrémoières - Le Tillet, La Garenne (Descente côté bourg), La Blanquie, Drulhes (Carrefour Bancarel jusqu'au stade). Une étude de ces différents projets va être demandée à Cantal Ingénierie et Territoire afin d'en estimer le coût.

Eclairage Public : Un devis concernant l'enfouissement des réseaux au lieu dit Gratacap va être demandé. Les habitants d'Aurières ont également sollicité la commune afin que soit mis en place un éclairage public.

\* Sentier La Garenne : un projet de sentier découverte est actuellement en étude en collaboration avec le CPIE : panneaux, tables de lecture seront positionnés tout au long du circuit.

\* Agenda accessibilité : afin de rendre accessibles les bâtiments communaux, des devis vont être demandés pour la mise aux normes des wc au stade, ainsi que pour les wc et les entrées des salles de classe.

\* Courrier Mme Couderc, maire de St Santin Aveyron : Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de Mme Couderc relatif à certaines incivilités intervenues sur le terrain de sports et à la pratique, non conformes à ses yeux, de certaines activités cynégétiques de la société de chasse se déroulant dans l'enceinte des installations sportives. Le conseil municipal souhaite qu'une réunion de la commission Cantal/Aveyron soit rapidement programmée afin qu'il y soit discuté de ces griefs.